



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 049
Séance du 12 mai 2023

**Avenant à la convention d'application FORMASUP/université d'Artois
annexe 1-6 Liste des formations 2022-2023 – IUT Béthune**

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'avenant à la convention d'application FORMASUP/université d'Artois, annexe 1-6 Liste des formations 2022-2023 - IUT Béthune, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

**AVENANT N°1 À LA
CONVENTION D'APPLICATION FORMASUP/UNIVERSITÉ D'ARTOIS
- Annexe 1-6 – Liste des formations 2022-2023 – IUT Béthune**

- Vu la convention d'application entre Formasup et l'Université d'Artois du 27 avril 2022,
- Vu la convention d'application entre Formasup et l'Université d'Artois du 27 avril 2022 et notamment l'article 4,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Artois du 09 décembre 2022 relative au portage par le centre de formation AFI 24 du BUT chimie en apprentissage

Article 1 -

L'annexe 1-6 est modifiée comme suit :

Le BUT chimie est retiré de la liste des formations à compter du 01/09/2023

Article 2 -

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait en plusieurs exemplaires dont un est remis à chacune des parties.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
le
FORMASUP HDF,

Le Président,
Olivier TOMMASINI

Fait à Arras
le
UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le Président
Pasquale MAMMONE